

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	18
Votants	19

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Gisèle MOTTA (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH.

OBJET :       PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION DE POSTES  
                  79 – 19/12/2023

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L333-23 1° alinéa,

Vu les avis du comité social territorial du 21 novembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs à la suite de mouvements de personnel,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21 DEC 2023

ID : 038-213800758-20231221-DE\_19\_12\_23\_79-DE

DECIDE de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les postes suivants :

- Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 h, un poste
- Adjoint technique territorial à 35 h, un poste
- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 h, trois postes

DIT que le tableau des effectifs actualisé est joint à la présente délibération

Le conseil municipal adopte à 18 voix pour et 1 abstention Olivier BOURQUARD

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI  
Maire



Affiché le : 21 DEC, 2023